

Objet: Modification financement la Halle - 2022_040

Séance du mercredi 19 octobre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés: Christelle CHAUVET

Absents: Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement du projet de la halle couverte qui permettra de remplacer l'ancien hôtel DELCAMP qui a brûlé lors d'un incendie passé. Ayant été dans l'obligation de mettre le projet en attente quelques temps, nous n'avons pas pu avoir la participation au Feader.

Le montant estimatif des travaux reste le même et s'élève à 343 160 € HT, soit :

- Travaux : 295 000 € HT
- Honoraires : 36 875 € HT
- Autres missions : 11 285 € HT

L'ancien plan de financement proposé était le suivant :

- DETR, demande de 30% sur la totalité du projet : 102 948 €
- FCS, conseil départemental, demande de 25% sur la totalité du projet : 85 790 €
- FEADER, demande de 15% sur la totalité du projet : 51 474 €
- Autofinancement de 30 % : 102 948 €

Le nouveau plan de financement sera le suivant :

- DETR, accord de 29.35 % sur la totalité du projet : 100 736 €
- FCS, conseil départemental, accord de 14.57 % sur la totalité du projet : 50 000 €
- Autofinancement de 56.08 % : 192 424 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaire à la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 21/10/2022
et publication ou notification du 24/10/2022

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

